

l'écho de la cité

LETTRE D'INFORMATION DE LA VILLE DE BAYONNE

JUILLET 2023 | N°2213

FÊTES DE BAYONNE 2023

Bayonne, le 7 juillet 2023

INFORMATIONS LIÉES AUX FÊTES DE BAYONNE

Madame, Monsieur,

Je souhaite ici vous donner toutes les informations nécessaires sur les mesures et les dispositifs que nous prenons afin d'assurer la sécurité du public pendant nos fêtes traditionnelles.

Un périmètre d'interdiction de la circulation et du stationnement dans l'hypercentre (Grand-Bayonne, Petit-Bayonne, Saint-Esprit) est mis en place. Comme chaque année, ce périmètre est fermé à la circulation automobile et aux deux-roues motorisés dès le mercredi 11h.

Du mercredi au dimanche, il est accessible aux véhicules uniquement le matin, de 7h à 10h (jusqu'à 11 h mercredi). Des contrôles des véhicules sont systématiquement opérés. Dès 10h et jusqu'à 7h le lendemain matin, la rue n'est plus accessible aux véhicules motorisés (à l'exception de ceux dûment autorisés) : elle est rendue à la fête, à ses animations puis aux services municipaux pour les opérations de nettoyage.

J'attire votre attention sur le fait que des mesures particulières sont prises en matière de stationnement : entre 10h et 7h le lendemain, le stationnement de tout véhicule est strictement interdit dans le périmètre des Fêtes, voitures et deux-roues motorisés, et il sera procédé à l'évacuation et à la mise en fourrière des véhicules garés sur la voie publique.

Je tenais à vous en informer personnellement afin que vous puissiez en tenir compte dans votre organisation durant cette période de festivités. Je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite de bonnes Fêtes 2023.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

CIRCULATION

La circulation des véhicules et des deux-roues motorisés est strictement interdite sur toutes les voies incluses dans le périmètre indiqué sur le plan joint (limite matérialisée en violet) : **le mercredi 26 juillet à partir de 11 h, puis les jeudi 27, vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 juillet, de 10h à 7h le lendemain.**

Cinq points d'entrée et de sortie seront ouverts de 7h à 10h avec filtrage et contrôle des véhicules :

- N°1a et 1b. Entrée dans le quartier Saint-Esprit
- N°2. Entrée avenue du 11-Novembre
- N°3. Entrée avenue Chanoine Lamarque
- N°4. Entrée rue du Bastion Royal
- N°5. Entrée allées Boufflers

Le périmètre de circulation interdit est une zone de rencontre au sens de l'article R110-2 du code de la route : vitesse limitée à 20km/h, piétons autorisés à déambuler en tout point de la chaussée et prioritaires sur tout véhicule.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules et des deux-roues motorisés est strictement interdit sur toutes les voies incluses dans le périmètre de sécurité **le mercredi 26 juillet à partir de 11 h, puis les jeudi 27, vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 juillet, de 10h à 7h le lendemain.** Pendant cette période, tout véhicule garé sur la voie publique sera systématiquement évacué et mis en fourrière.



Deux-roues

Trois secteurs de stationnement sont proposés aux deux-roues (vélos et motos) : **Jardin public, parking Owen-Roe, Collégiale Saint-Esprit** (voir plan).

Le parking des Fêtes

Pour permettre le stationnement du plus grand nombre de véhicules, tous les parkings de stationnement, en ouvrage et de surface, adoptent une tarification unique du mardi 25 juillet au dimanche 30 juillet inclus, au prix de 0,50 € du quart d'heure pendant les 4 premières heures, puis de 0,40 € du quart d'heure au-delà de cette période.

- **Les parkings du Champ-de-Foire, Lautrec et Porte d'Espagne** forment un ensemble unique accessible en permanence depuis les allées Paulmy.

- **Les parkings Paulmy, Tour-de-Sault et Gare** sont ouverts également en continu.

- **Le parking Sainte-Claire** est accessible en entrée et en sortie uniquement entre 7h et 10h du mercredi 26 au dimanche 30 juillet.

Dispositions particulières

Les véhicules des titulaires d'un abonnement résidentiel dans le périmètre des fêtes pourront être garés aux parkings des Glacis, de la Marouette, de Belfort ou place De Gaulle, dans la limite des places disponibles.

Ces véhicules pourront également être stationnés dans le parking Sainte-Claire, dans la limite des places disponibles, et dans les conditions d'accès détaillées ci-dessus.

Les démarches sont à effectuer, à partir du lundi 10 juillet, auprès du bureau de la Régie du Stationnement ou par mail (stationnement@bayonne.fr).

Le parking De Gaulle accueillera gratuitement les véhicules des personnes à mobilité réduite (entrée et sortie obligatoires par l'avenue du Maréchal Leclerc) dans la limite des places disponibles.

Pendant les périodes soumises au droit d'entrée dans le périmètre payant, l'accès au parking De Gaulle ne sera possible qu'aux personnes (conducteurs et passagers de plus de 16 ans) qui portent, au poignet, un bracelet Pass Fêtes.

Le parking Boufflers est interdit au stationnement du vendredi 21 juillet à 7h au mardi 1^{er} août à 12h. Toutefois, une solution personnalisée sera proposée à chaque abonné par le bureau de la Régie du Stationnement ou par mail (stationnement@bayonne.fr).

MOBILITÉS

Gare routière place des Basques

L'intégralité de la place des Basques sera transformée en gare routière à compter du lundi 24 juillet à 12h, jusqu'au lundi 31 juillet en matinée. Pour assurer la sécurité des passagers, l'espace sera entièrement clos et la circulation et le stationnement n'y seront pas possibles.

Villes desservies : Anglet, Arcangues, Bassussarry, Biarritz, Bidart, Boucau, Mouguerre, Ondres, Tarnos, St-Martin de Seignanx, St-Pierre d'Irube, Villefranque.

Gare routière quai de Lesseps

Compte tenu de l'accroissement du réseau et pour réguler les flux, la Ville, en collaboration avec le Syndicat des mobilités de l'agglomération Pays Basque et Keolis, a souhaité dédoubler les gares routières et installer une seconde gare quai de Lesseps, au nord de l'Adour. En conséquence, la circulation et le stationnement seront interdits quai de Lesseps, Quai Amiral Sala et rue Sainte-Ursule du mercredi 26 juillet au lundi 31 juillet en matinée.

Les lignes de bus interrégionales continueront à desservir le quai de Lesseps.

Villes desservies : Arbonne, Ahetze, Ascain, Camboles-Bains, Espelette, Guiche, Hasparren, Lahonce, Larceveau, Mauléon, Sare, St-Esteben, St-Jean-Pied-de-Port, St-Palais, St-Pée-sur-Nivelle, Urt.

Toutes les informations sur txixak.fr

Taxi

Deux stations de taxis sont créées, l'une dans le parking De Gaulle, l'autre devant la gare SNCF (voir plan).

Foulée du Festayre

L'arrivée de la 22^e Foulée du Festayre aura lieu sur la place de la Liberté le mercredi 26 juillet. Pour la sécurité des coureurs et des spectateurs, les allées Marines, section comprise entre le boulevard du BAB et les allées Paulmy, pourront être interdites à la circulation le mercredi dès 9 heures.

Navettes

Le service des navettes gratuites sera interrompu du lundi 24 au lundi 31 juillet inclus.

Fermeture du chemin de halage de la Nive

La circulation sur l'allée Maité-Barnetche (chemin de halage entre la rue du Docteur Voulgre et le pont Blanc) sera interdite du vendredi 21 juillet au mardi 1^{er} août, ainsi que sur l'avenue Raoul-Follereau, entre le pont de chemin de fer et le chemin de halage.

INFORMATIONS LIÉES AUX FÊTES DE BAYONNE

Ascenseurs de la passerelle Saint-Bernard et du viaduc ferroviaire avenue Resplandy

L'accès des cabines sera interdit et rendu impossible du lundi 24 à 18h au lundi 31 juillet à 9h.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Fêtes de Bayonne nécessitent un aménagement temporaire de la collecte des ordures ménagères dans le quartier du Grand-Bayonne, du Petit-Bayonne et de Saint-Esprit. Comme les années passées, celle-ci sera effectuée **les matins des jeudi 27, vendredi 28, samedi 29, dimanche 3 et lundi 31 juillet 2023.**

Merci de bien vouloir déposer vos sacs de déchets et cartons **entre 5h et 8h** ces jours-là. **Au-delà, ils ne seront pas ramassés.**

En effet, compte tenu du public présent le matin et des animations, il n'est pas possible aux équipes municipales d'opérer efficacement après 9h. Il est impératif de déposer vos sacs de déchets, avant cette heure, dans les conteneurs enterrés habituels ou dans les trois bennes mises à votre disposition : rue Pelletier, Carreau des Halles, rue du Cardinal Godin.

Les ordures ménagères ne doivent pas stagner dans les halls d'entrée ou devant les immeubles.

Ne sortez pas vos sacs le soir du mercredi 26 juillet où il n'y aura pas de collecte.

Les emballages ménagers (verre, plastique, etc.) devront être déposés dans les conteneurs enterrés dédiés (couleur jaune).

Des bennes à déchets fermées par des capots sont mises à la disposition des activités de restauration aux lieux suivants : Carreau des halles, angle boulevard Lachepaillet et rue d'Espagne, angle rue Pelletier et allée des Platanes, débouché de la rue Marengo sur la rue des Lisses.

Il est interdit d'y déposer du verre, des containers spécifiques étant disponibles : rue du 49^e, place des Basques, avenue du 11 novembre, avenue du maréchal Lautreac, boulevard du Rempart Lachepaillet, rue Tour-de-Sault, rue Bernadou, quai Dubourdieu, allées des Platanes, place Paul-Bert, rue du cardinal Godin, rue Frédéric-Bastiat, square Léo-Pouzac, rue du Canal, boulevard Jean-d'Amou.

FÊTE FORAINE

Cette année, la fête foraine s'installe, à compter du **lundi 24 juillet**, sur les allées Boufflers, place du Réduit et sur le côté aval du pont Saint-Esprit. Elle sera en activité du **mercredi 26 au dimanche 30 juillet inclus.**

La fête foraine se situe en dehors du périmètre payant.

Du fait de la présence de la Fête foraine aux allées Boufflers et sur le pont Saint-Esprit, la circulation est modifiée comme suit :

- La circulation sera interdite sur les allées Boufflers depuis le pont Saint-Esprit jusqu'à la rue de Ravignan et dans les deux sens, du lundi 24 juillet à 5h au mardi 25 juillet à 17h et le lundi 31 juillet de 5h à 19h. Une déviation est mise en place par la rue Frédéric-Bastiat, depuis la place du Réduit vers la rue de Ravignan, et dans ce sens uniquement, lundi 24, mardi 25 juillet et lundi 31 juillet en continu, ainsi que de 7h à 10h pendant les Fêtes.

- La circulation sur le Pont Saint-Esprit s'effectuera de Saint-Esprit vers la place du Réduit, et uniquement dans ce sens, lundi 24, mardi 25 et lundi 31 juillet en continu, ainsi que de 7h à 10h pendant les Fêtes.

BRADERIE

La braderie des Fêtes commence dans le Grand Bayonne **samedi 22 et dimanche 23 juillet 2023.** Les commerçants sédentaires débattent sur le trottoir ou dans les voies piétonnes devant leur magasin. Cela n'entraîne pas de mesures particulières en matière de circulation et de stationnement.

Lundi 24 et mardi 25 juillet, la braderie des Fêtes concerne les quartiers du Grand Bayonne et de Saint-Esprit. Elle est ouverte aux commerçants sédentaires et non sédentaires. Pour cela, la circulation sera interdite dans le périmètre dédié (voir plan) de 5h à 21h (les exposants pourront y accéder jusqu'à 9h, puis entrer pour remballer leur marchandise à partir de 19h).

Outre le périmètre piéton où il est prohibé en permanence, le stationnement sera interdit :

- Rue Thiers
- Avenue du 11 Novembre, entre la rue Jules-Labat et la place Jacques-Portes
- Rue du 49^e, entre l'avenue du 11 Novembre et la rue du Temple
- Rue Jules-Labat, entre l'avenue du 11 Novembre et la rue du Temple
- Rue du Moulin
- Rue du Canal
- Quai Bergeret, entre la rue du Canal et le square Gambetta
- Allée Marcel-Suarez.

Des agents de sécurité, postés sur ce périmètre, du dimanche au mardi de 19h à 5h, rappelleront les dispositions relatives à l'interdiction de stationnement pendant les ouvertures à la circulation.

INFORMATIONS LIÉES AUX FÊTES DE BAYONNE

